

Merci de patienter, le webinaire va bientôt commencer.

Loi 25: tout ce qu'il faut savoir

Août 2023

FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires.™

NOTRE ÉQUIPE AUJOURD'HUI



Francis Bérubé
Directeur des
affaires provinciales,
Québec



Markessie Moya
Gestionnaire principale
des Ressources aux
entreprises (RAE),
Québec



M^e Diane Poitras
Présidente de la
Commission d'accès à
l'information du Québec



La Loi 25 sur la protection des renseignements personnels

Tour d'horizon et pistes d'action

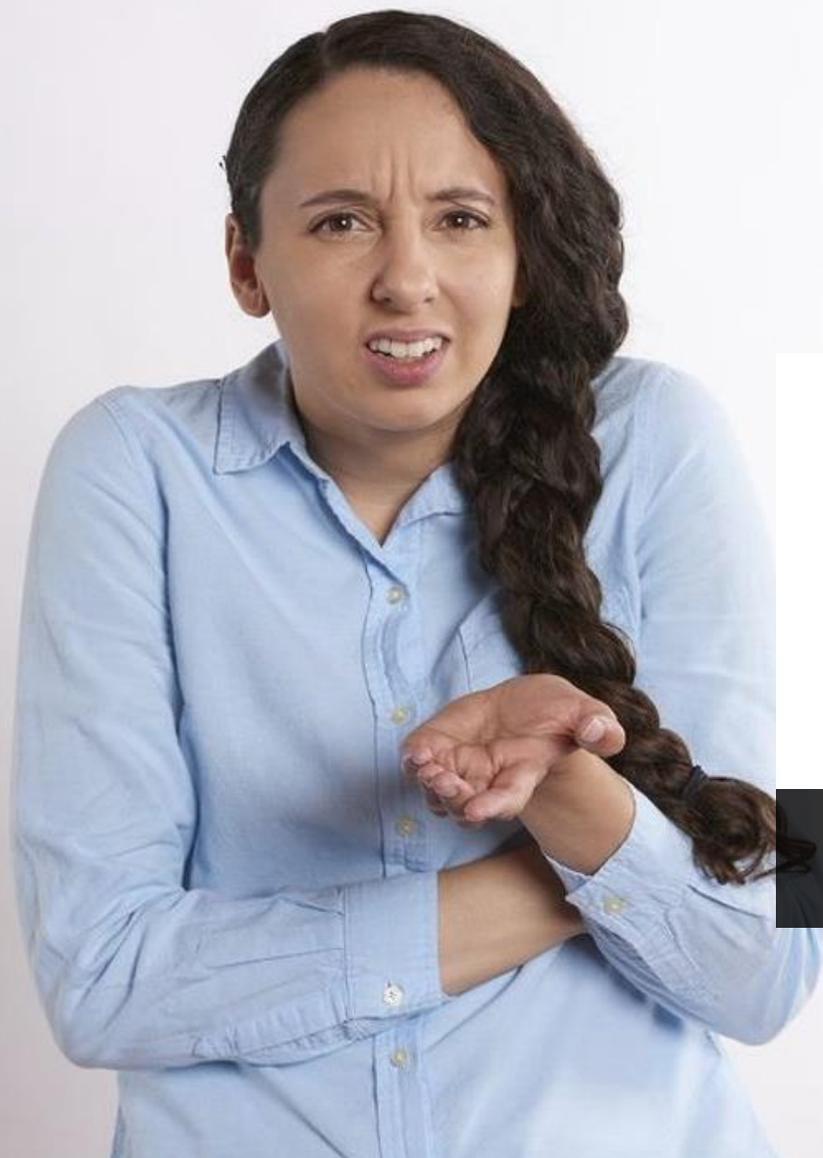
M^e Diane Poitras, présidente

FCEI, 10 août 2023



Au programme...

1. Qu'est-ce que la PRP et pourquoi une réforme?
2. Survol des nouveautés (Loi 25): obligations et droits
➡ pistes d'action
3. Pouvoirs de la CAI, approche et outils



1. Qu'est-ce que la PRP et pourquoi une réforme?

PRP = protection des renseignements personnels

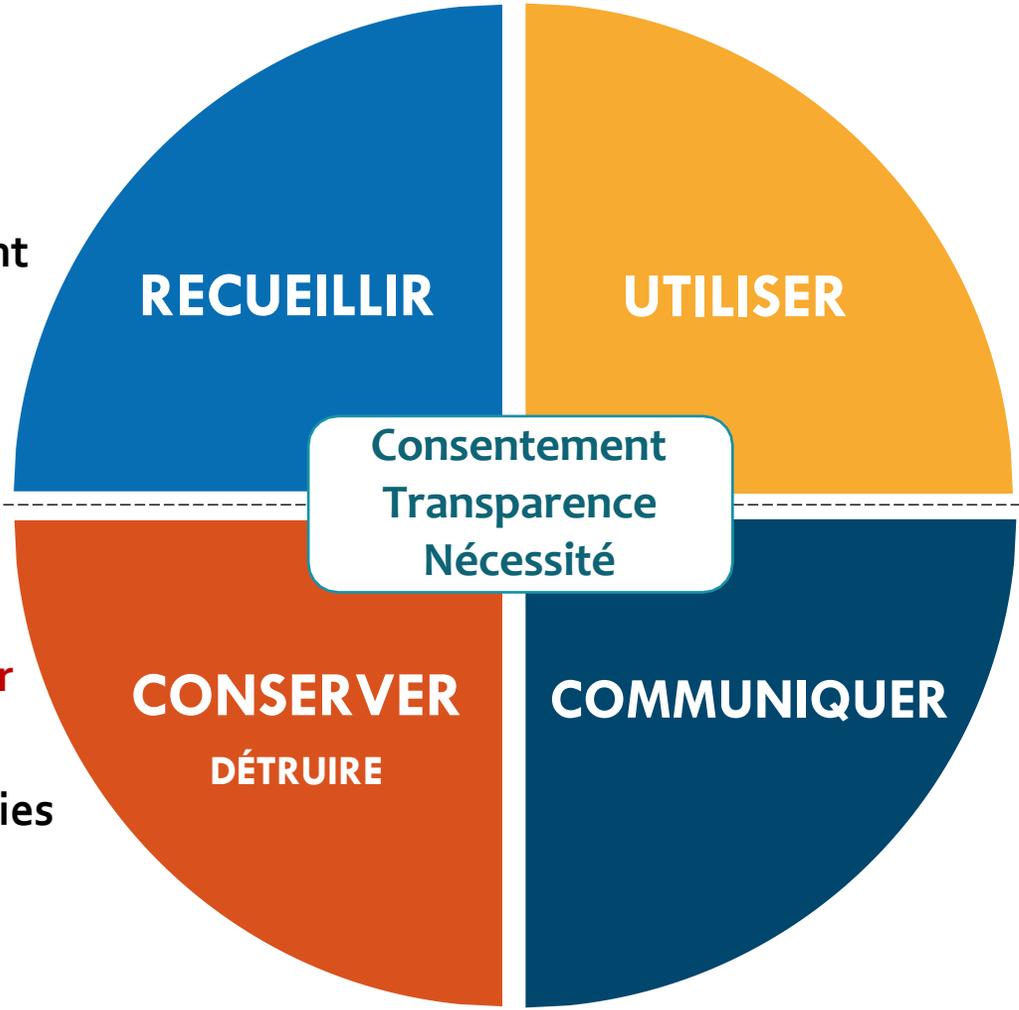
La protection des renseignements personnels →

Contrôle par l'individu
Respect vie privée

RP nécessaires

Auprès de la personne concernée ou consentement si auprès de tiers

L'informer selon la loi



Finalités de la collecte ou prévues par la loi

Consentement ou situations prévues par la loi

RP à jour, exacts, complets

limiter l'accès à l'interne

Mesures de sécurité/assurer confidentialité

Destruction si fins accomplies

Consentement ou exceptions prévues par la loi

Moyen assurant la confidentialité

Accès et rectification par la personne concernée

Pourquoi une réforme?

- Mieux encadrer les nouveaux défis de PRP posés par **l'environnement numérique**
- Meilleur **contrôle** des citoyens sur leurs renseignements
- **Responsabiliser** les organismes et entreprises
- **Pouvoirs accrus** à la Commission et sanctions dissuasives
- Rétablir la **confiance**

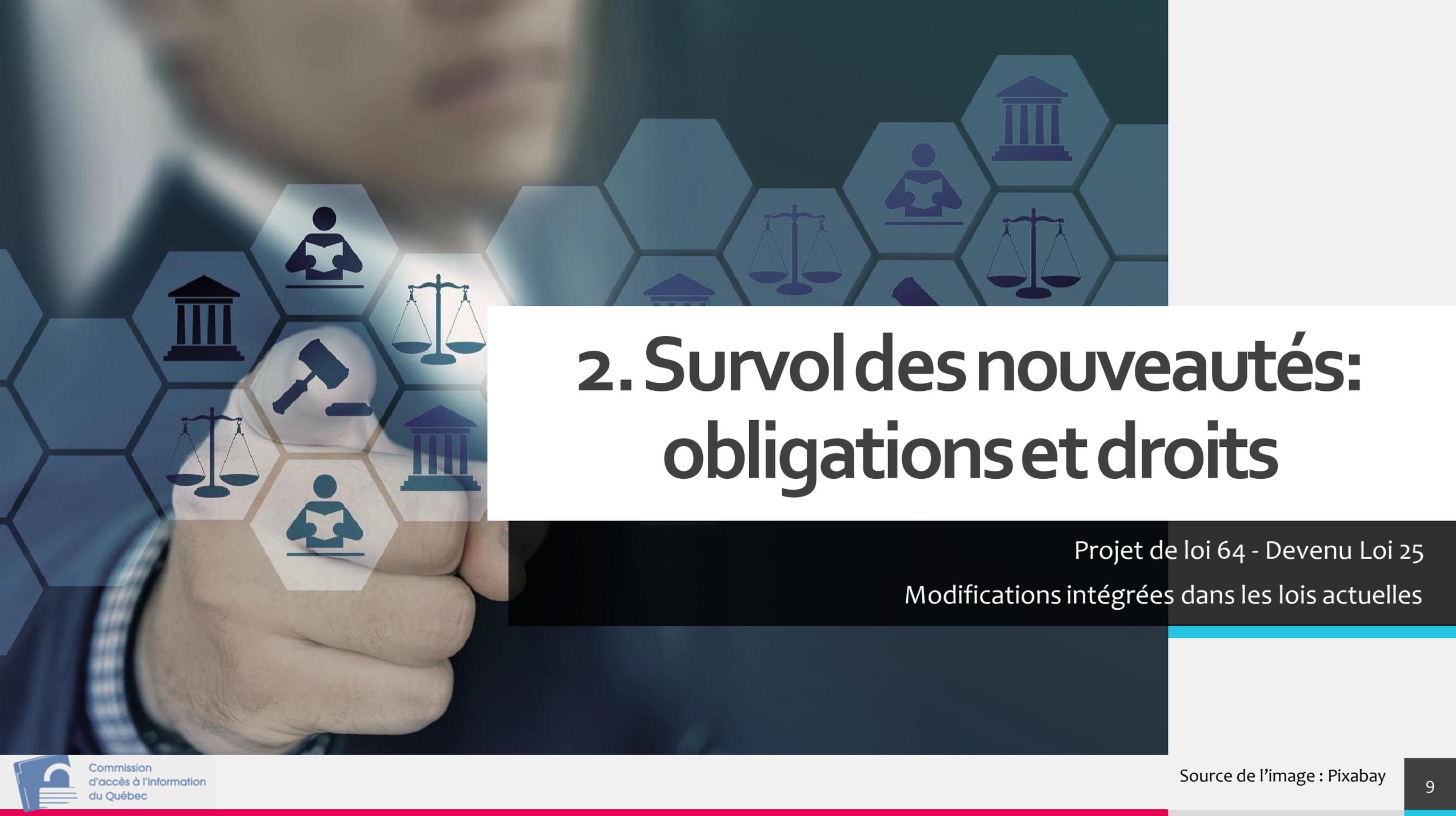
Bonne réputation et transparence des pratiques PRP



91%

feraient
davantage affaire
avec cette
entreprise

Source de l'image : Shutterstock



2. Survol des nouveautés: obligations et droits

Projet de loi 64 - Devenu Loi 25
Modifications intégrées dans les lois actuelles



Un renseignement personnel, c'est quoi?

- Un renseignement
- Concerne une personne physique
- Permet de l'identifier
- Directement ou indirectement

Sept. 2023

RP sensible

suscite un haut degré d'attente raisonnable en matière de vie privée

RP dépersonnalisé

ne permet plus d'identifier **directement**

Renseignements anonymisés

ne permet plus, **de façon irréversible**, d'identifier **directement ou indirectement**

Nouvelles obligations et nouveaux droits



Responsabilité



Consentement



Incidents de confidentialité



Vie privée dès conception



Transparence



Nouveaux droits



Responsabilité

Sept. 2022

- **Responsable de la PRP**

Sept. 2023

- **Politiques et pratiques de gouvernance**
- **Autres mesures**
 - ✓ Incidents de confidentialité
 - ✓ Évaluations préalables : projet avec RP

Responsabilité

À noter :

Sept. 2022

- Diffuser titre et coordonnées du responsable
 - ✓ site Internet
 - ✓ ou tout autre moyen approprié

Pistes d'action

- **Connaître les exigences de la loi et ses responsabilités**

- ✓ Visiter site de la CAI:
<https://www.cai.gouv.qc.ca/>

- **Désigner un responsable et publier : titre et coordonnées**

- ✓ Tâches du responsable et autres détails:
<https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/responsable-protection-renseignements-personnels/>

- **Dresser un inventaire des RP**

- **Répertorier:**

- ✓ Politiques de confidentialité
- ✓ Consentements
- ✓ Contrats impliquant des RP, etc.

- **Élaborer les politiques et pratiques de gouvernance**

- ✓ Les faire approuver par le responsable
- ✓ Former et informer le personnel

<https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/politiques-et-pratiques-gouvernance/>

Responsabilité

Inventaire des RP : questions d'aide à la réflexion

Quoi?	<input type="checkbox"/> Quels types de renseignements personnels sont collectés, (ex. : renseignements d'identité, financiers, médicaux)? <input type="checkbox"/> Quelle est la nature de ces renseignements (ex.: sont-ils sensibles)?
Pourquoi?	<input type="checkbox"/> Pourquoi souhaitez-vous recueillir ces renseignements personnels? <input type="checkbox"/> Quelle est la finalité de l'utilisation de ces renseignements? À quelles fins voulez-vous les utiliser? <input type="checkbox"/> En quoi ces renseignements sont-ils nécessaires pour votre entreprise?
Comment?	<input type="checkbox"/> Comment ou par l'entremise de quels moyens les renseignements personnels sont-ils collectés, utilisés, communiqués ou conservés au sein (ou à l'extérieur) de l'organisation? <input type="checkbox"/> Quelles mesures de sécurité en assurent le caractère confidentiel? <input type="checkbox"/> Comment l'organisation disposera-t-elle de ces renseignements une fois que la finalité justifiant leur collecte (ou leur communication ou leur utilisation) sera atteinte? <input type="checkbox"/> Comment et qui s'assure de leur exactitude et de leur mise à jour (le cas échéant)?
Qui?	<input type="checkbox"/> Quelles catégories de personnes sont susceptibles d'avoir accès à ces renseignements au sein de l'organisation? <input type="checkbox"/> En quoi l'accès à ces renseignements est nécessaire à l'exercice des fonctions des personnes qui y auront accès?
Qui d'autre?	<input type="checkbox"/> À qui ces renseignements sont-ils communiqués ou susceptibles d'être communiqués et pourquoi? <input type="checkbox"/> Un consentement est-il requis ou s'il s'agit d'une exception prévue par la loi? <input type="checkbox"/> Les renseignements sont-ils susceptibles d'être communiqués à l'extérieur du Québec?
Où?	<input type="checkbox"/> Où ces renseignements seront conservés au sein (ou à l'extérieur) de l'organisation, sur quel(s) type(s) de support et dans quelles conditions? <input type="checkbox"/> Qui est responsable de leur gestion?
Quand?	<input type="checkbox"/> Quand les renseignements seront-ils détruits <i>ou anonymisés</i> ? <input type="checkbox"/> Quelle sera la méthode de destruction (ou d'anonymisation) qui sera utilisée?



Incidents de confidentialité

- **Prévenir les incidents**
- **Prendre des mesures raisonnables pour :**
 - ✓ diminuer le risque de préjudice
 - ✓ éviter de nouveaux incidents
- **Si risque de préjudice sérieux :**
 - ✓ déclarer à la Commission
 - ✓ aviser les personnes concernées
- **Tenir un registre**

Incidents de confidentialité

À noter :

Incident de confidentialité =

- ✓ l'accès à un RP, son utilisation ou sa communication non autorisés par la loi
- ✓ perte d'un RP ou toute autre atteinte à la protection d'un RP

Pistes d'action

- **Mettre en place**

- ✓ Mesures pour prévenir les incidents
- ✓ Procédures et ressources qui vous permettront de réagir rapidement
- ✓ Registre de **tous** les incidents
- ✓ En cas d'incident: évaluer le risque
 - Consulter le responsable
 - Documenter l'évaluation du risque

- **Si risque de préjudice sérieux**

- ✓ Déclarer l'incident à la Commission: formulaire sur le [site Internet](#)
- ✓ Aviser les personnes concernées
- ✓ Prévoir les exceptions et documenter

- **Consulter le site de la Commission:**
section: [incidents de confidentialité](#)

Incidents de
confidentialité

Constats

- **Hausse de près de 400%** des déclarations d'incidents
- **78%** des incidents surviennent dans le **secteur privé**
- **Secteurs les plus touchés:**
 - ✓ Commerce de détails – 17%
 - ✓ Finances et assurances – 17%
 - ✓ Services professionnels – 9%

- **Principales causes:**
 - ✓ Cyberattaques – 24%
 - ✓ Erreur humaine – 13%
 - ✓ Rançongiciel – 13%
- **Principal type d'incident:**
 - ✓ Accès non autorisé – 51%

Incidents déclarés entre le 22 septembre 2022 et le 31 mars 2023

Incidents de confidentialité



Transparence

- **Diffuser :**

- ✓ politiques et pratiques de gouvernance des RP
- ✓ politique de confidentialité **si** collecte de RP par un **moyen technologique**

- **Informé la personne :**

- ✓ lors de la collecte et sur demande
- ✓ **si** recours à une technologie de profilage, de localisation ou d'identification
- ✓ **si** une décision entièrement automatisée est prise à son sujet

Transparence

À noter :

- Informations en **termes simples et clairs**

Pistes d'action

- **Recenser:**

- ✓ Les éléments à diffuser
- ✓ Les politiques de confidentialité de l'entreprise
- ✓ Les formulaires et autres moyens utilisés pour recueillir des RP

- **Identifier les collectes de renseignements**

- ✓ Par des moyens technologiques
- ✓ Par d'autres moyens auprès de la personne concernée
- ✓ Auprès de mineurs

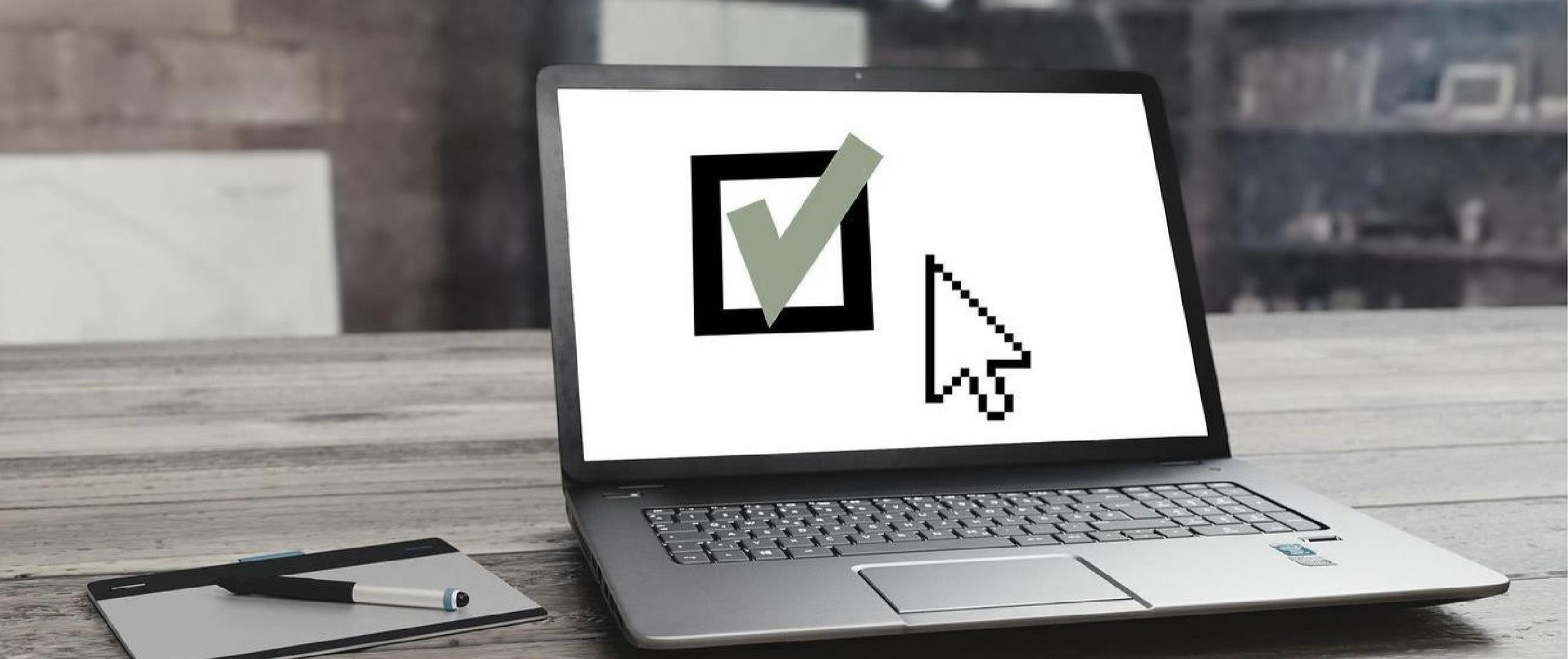
- **Réviser les formulaires**

- ✓ Contient les informations requises?
Voir le [site web de la CAI](#)
- ✓ Rédiger en termes simples et clairs

- **Rédiger ou mettre à jour la politique de confidentialité (si requis)**

- ✓ Surveiller l'aide-mémoire à venir

Transparence



Consentement

- Pour **chacune des fins** poursuivies
- En termes **simples et clairs**
- **Distinctement** de toute autre information
- Consentement **exprès** pour renseignements sensibles
- Consentement du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur d'un **mineur** de moins de 14 ans

Consentement

À noter:

- Sur demande : **prêter assistance** pour aider à comprendre la portée du consentement

Pistes d'action

- **Répertorier les utilisations et les communications de RP requérant un consentement**

- ✓ Utilisations non identifiées lors de la collecte
- ✓ Communications à des tiers
- ✓ Exceptions?
<https://www.cai.gouv.qc.ca/consentement-collecte-renseignements-personnels/exceptions/>
- ✓ Sensibiliser et former le personnel

- **Répertorier les formulaires de consentement**
 - ✓ Évaluer leur conformité: manifeste, spécifique, libre, éclairé, durée
 - ✓ Si RP sensibles : consentement **exprès**
- **Lignes directrices:**
 - ✓ [Projet](#)
 - ✓ Version finale: automne 2023

Consentement



Vie privée dès conception

- **Réaliser des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (EFVP) :**
 - ✓ Projet de système d'informations avec RP
 - ✓ Projet de prestation électronique de services
 - ✓ Avant de communiquer un RP à l'extérieur du Québec
- **Paramètres assurant la plus haute confidentialité SI**
 - ✓ produit ou service technologique offert
- **Désactiver les fonctions de profilage, de localisation et d'identification**

Vie privée dès conception

À noter:

- EFVP proportionnée

Pistes d'action

- **Identifier:**

- ✓ Utilisation de techniques d'identification, de localisation et de profilage:
 - les désactiver par défaut
- ✓ Produit ou service technologique disposant de paramètres de confidentialité :
 - plus haut niveau de confidentialité par défaut

- **Projets requérant une EFVP et communications hors Québec:**

- ✓ [Guide EFVP sur le site Internet de la Commission](#) (en révision)
- ✓ Gabarit de rapport (à venir)
- ✓ Tenir à jour

Vie privée dès conception



Obligations

- **Biométrie:** divulguer à la Commission
✓ au plus tard 60 jours avant sa mise en service
- **Destruction des RP**
- **Communication de RP :**
 - ✓ Hors Québec (EFVP + entente écrite)
 - ✓ Mandat ou contrat de service - contrat

Sept. 2022

Sept. 2023

Sept. 2023

Quoi d'autre?

Assouplissements (exemples)

Sept. 2022

- Communications sans consentement : transactions commerciales

Sept. 2023

- Nouvelles utilisations possibles sans consentement

Pistes d'action

- **Biométrie**

- ✓ Réaliser une EFVP
- ✓ Consultez le site de la Commission
<https://www.cai.gouv.qc.ca/biometrie/>
- ✓ Horodateurs biométriques:
https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/CAI_A_horodateurs_biometriques_vf.pdf

- **Destruction des RP**

- ✓ Identifier les renseignements devant être détruits
- ✓ Destruction sécuritaire et définitive
 - [Voir fiche info de la CAI](#)

- **Communication des RP**

- ✓ Identifier si communications de RP hors Québec
 - Voir [détails site Internet](#)
- ✓ Identifier communications dans le cadre d'un mandat ou contrat de service ou d'entreprise



Nouveaux droits

Assurer l'exercice de nouveaux droits, dont :

- Révision d'une décision entièrement automatisée (IA) **Sept. 2023**
- « Droit à l'oubli » **Sept. 2023**
 - ✓ cesser diffusion ou désindexation
- Portabilité **Sept. 2024**

Nouveaux droits

À noter : portabilité

- À moins de difficultés pratiques sérieuses
- Dans un format technologique structuré et couramment utilisé
- RP informatisés recueillis auprès d'elle

3. Pouvoirs de la CAI et sanctions dissuasives

SANCTIONS



Pouvoirs de la Commission et sanctions dissuasives

Pouvoirs

- Pouvoirs d'enquête et d'inspection accrus
- Lignes directrices

Approche

- Objectif = conformité des pratiques
- Favoriser la conformité par la prévention
 - ✓ Sensibilisation – promotion
 - ✓ Inspections préventives
 - ✓ Rappels de conformité
 - ✓ Recommandations de bonnes pratiques

Mais...

Sanctions

Administratives pécuniaires

Montant maximal

10 M\$ **ou** 2 % du chiffre d'affaires mondial

Pénales

25 M\$ **ou** 4 % du chiffre d'affaires mondial

Cadre général:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/entreprises/sanctions-administratives-pecuniaires/>



Des outils?

www.cai.gouv.qc.ca

Déjà en ligne

Espace évolutif
Modernisation des lois

- Espace évolutif
- Section Entreprises
- Loi sur le secteur privé avec modifications sur 3 ans
- Aide-mémoire Entreprises : nouvelles responsabilités, pistes d'action et bonnes pratiques
- Documentation sur les incidents de confidentialité
- Guide biométrie
- Guide évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (2021) – *en révision*

À venir

- Lignes directrices sur le consentement
- Trousse pour les PME/OBNL
- Aide-mémoire contenu politique de confidentialité
- **Nouveau site Internet**



Merci de votre attention

Commission d'accès à l'information

514 873-4196 ou 1 888 528-7741

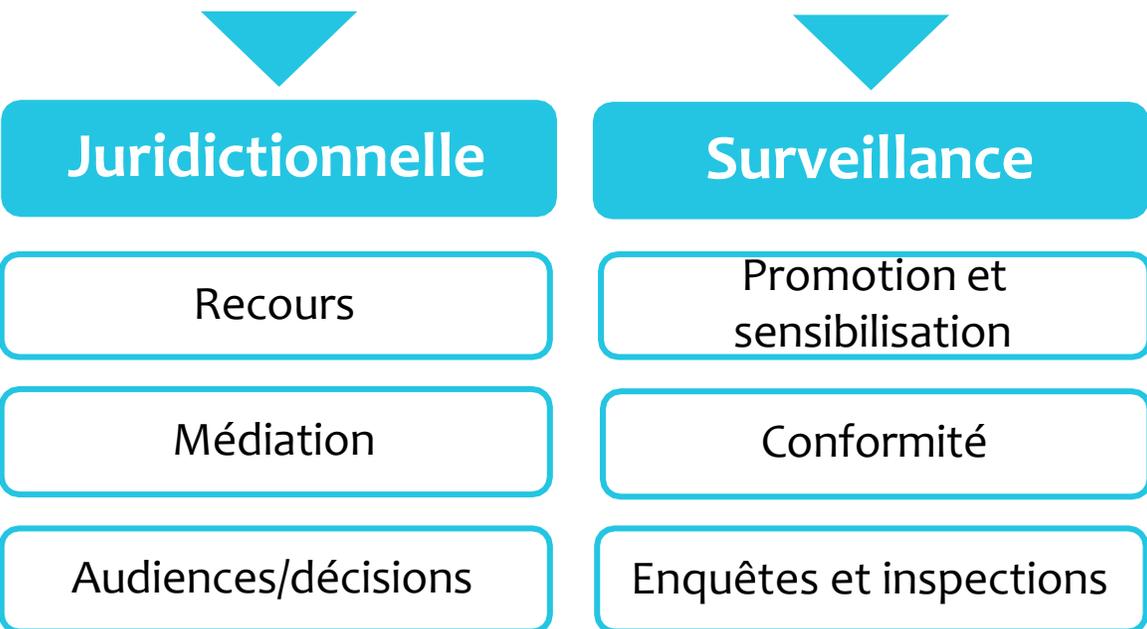
cai.communications@cai.gouv.qc.ca

www.cai.gouv.qc.ca



Commission d'accès à l'information

- Plus de 40 ans d'existence - 1982
- Organisme indépendant
- Membres nommés par l'Assemblée nationale
- Environ 95 employés – Montréal et Québec
- Hybride : **2 sections**



Juridictionnelle

Recours

Médiation

Audiences/décisions

Surveillance

Promotion et sensibilisation

Conformité

Enquêtes et inspections



À propos de nous

La Commission est un tribunal administratif et un organisme de surveillance. Elle voit à :

- l'accès aux documents des organismes publics
- la protection des renseignements personnels



PROCHAINS WEBINAIRES

Prélancement de la campagne Je choisis PME, le 24 août –
[Inscrivez-vous](#)

Gestion du personnel (partie 2) : Formation, rétention et culture d'entreprise, le 5 octobre 2023

Gestion du personnel (partie 3) : Situations difficiles, mesures disciplinaires et cessation d'emploi, le 14 novembre 2023



**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires ^{inc.}

Renseignements généraux

1 833 568 3234

fcei@fcei.ca



@FCEI



@FCEI



@FCEI



Fédération
Canadienne de
l'entreprise
indépendante



@cfib_fcei



TikTok

@cfib_fcei